



EMBARQUEMENTS US ET COUTUMES

- 1- Le patron du bateau décide seul de la marche de son bateau, en particulier, règles de sécurité, décision de sortir, de rentrer, de passer la nuit en mer ou de se dérouter sont de son ressort exclusif.
- 2- En cas de maladie, blessure ou toute autre raison ne lui permettant pas d'assurer le commandement ; il désigne un remplaçant, faute de quoi, le plus qualifié prend la suite (permis, expérience, âge, etc.)
- 3- Les équipiers partagent les frais de carburant et, éventuellement, les appâts, suivant un accord établi avant le départ.
- 4- Les équipiers « nourrissent » le patron.
- 5- Le produit de la pêche est partagé entre les pêcheurs suivant un accord fixé au départ. La vente est strictement interdite.
- 6- Le matériel de pêche au gros fait généralement partie de l'armement du bateau, mais il est de bon ton d'arriver avec quelques bas de lignes ou de leurres qui resteront à bord. (Les cannes à pêche Bassin appartiennent aux équipiers)
- 7- En arrivant au port, le bateau est lavé et rincé par l'équipage, dans la bonne humeur et avec un grand sourire ; le patron range seulement.
- 8- L'équipage s'assure qu'il ne reste rien à faire avant de quitter le bord.
- 9- Les équipiers sont membres du CAPS (sauf invitation personnelle du patron). La carte du CAPS tient lieu de justificatif.
- 10- Ce sont les équipiers qui contactent la bourse des équipiers ou le patron du bateau pour solliciter un embarquement et non le contraire, dans un délai d'environ une semaine avant la sortie (via le secrétariat du CAPS.)
- 11- On ne fume pas à bord et surtout pas dans le carré.
- 12- On échange les coordonnées téléphoniques en vue de la prochaine sortie ou concours.